

États financiers de

**L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES PRODUCTEURS DE
SEMENCES**

Exercice clos le 31 janvier 2026

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers de l'Association canadienne des producteurs de semences	
État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 14
Tableau des frais généraux et administratifs	15



KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.
1800-150, rue Elgin
Ottawa (ON) K2P 2P8
Canada
Téléphone 613 212 5764
Télécopieur 613 212 2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Association canadienne des producteurs de semences

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne des producteurs de semences (l'« Association »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 janvier 2026;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 janvier 2026, ainsi que des résultats de son exploitation, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

A handwritten signature in black ink that reads 'KPMG LLP'. The signature is written in a cursive, slightly slanted style. Below the signature is a horizontal line that starts under the 'K' and ends under the 'P'.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 8 juin 2026

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES


État de la situation financière

Au 31 janvier 2026, avec informations comparatives de 2025

	2026	2025
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	1 237 257 \$	1 685 753 \$
Débiteurs (note 2)	235 770	166 935
Placements à court terme (note 3)	200 000	-
Charges payées d'avance	109 588	127 846
	<u>1 782 615</u>	<u>1 980 534</u>
Placements à long terme (note 4)	1 759 604	1 444 367
Participation dans une filiale (note 5)	42 089	-
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 6)	74 812	92 329
Actif/Passif reporté au titre des régimes de retraite (note 8)	520 882	387 814
	<u>4 180 002 \$</u>	<u>3 905 044 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	553 620 \$	503 025 \$
Produits reportés	77 099	128 379
	<u>630 719</u>	<u>631 404</u>
Actif net (note 9)		
Grevé d'affectations internes	2 000 000	2 000 000
Investi en immobilisations corporelles et incorporelles	74 812	92 329
Non affecté	1 474 471	1 181 311
	<u>3 549 283</u>	<u>3 273 640</u>
Engagements (note 10)		
	<u>4 180 002 \$</u>	<u>3 905 044 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

 Glenn Logan, président

 Caroline Lafontaine, Directrice Exécutive Intérimaire

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État des résultats

Exercice clos le 31 janvier 2026, avec informations comparatives pour 2025

	2026	2025
Produits		
Droits de superficie	1 794 079 \$	1 685 995 \$
Droits de superficie des filiales et droits d'adhésion des filiales	718 230	674 251
Droits d'adhésion	588 685	571 075
Droits de service à la clientèle	542 617	577 958
Revenus de placement et autres	198 632	210 109
Droits des parcelles	182 500	190 280
Revenus de l'assemblée générale annuelle	176 259	10 750
Évaluation pour les inspections de l'ACIA	82 870	57 151
	4 283 872	3 977 569
Charges		
Frais généraux et administratifs (tableau)	3 277 579	3 029 977
Droits de superficie des filiales et droits d'adhésion des filiales payés	718 229	674 251
Inspections de l'ACIA	82 870	57 814
	4 078 678	3 762 042
Excédant des produits sur les charges, avant les éléments ci-dessous	205 194	215 527
Autres charges		
Perte sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(43)	(18 237)
Excédant des produits sur les charges	205 151 \$	197 290 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 janvier 2026, avec informations comparatives pour 2025

	Grevé d'affectations internes	Investi en immobilisations corporelles et incorporelles	Non affecté	2026 Total	2025 Total
Solde au début de l'exercice	2 000 000 \$	92 329 \$	1 181 311 \$	3 273 640 \$	2 463 067 \$
Excédant des produits sur les charges	–	–	205 151	205 151	197 290
Réévaluations relatives au passif des régimes de retraite	–	–	70 492	70 492	613 283
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	–	21 939	(21 939)	–	–
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	–	(39 413)	39 413	–	–
Perte sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	–	(43)	43	–	–
Solde à la fin de l'exercice	2 000 000 \$	74 812 \$	1 474 471 \$	3 549 283 \$	3 273 640 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 janvier 2026, avec informations comparatives de 2025

	2026	2025
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédant des produits sur les charges	205 151 \$	197 290 \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	39 413	46 685
Augmentation des gains non réalisés cumulés	(64 791)	(63 126)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	43	18 237
Augmentation (diminution) du passif reporté au titre des régimes de retraite	(133 068)	(618 797)
Réévaluations relatives au passif des régimes de retraite	70 492	613 283
Variation du fonds de roulement hors trésorerie lié au fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	(68 835)	83 893
Augmentation des charges payées d'avance	18 258	(50 665)
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	50 595	(68 965)
Augmentation (diminution) des produits reportés	(51 280)	(34 628)
	65 978	123 207
Activités d'investissement		
Ajouts nets aux placements	(250 446)	(1 047 807)
Achat de placements à court terme	(200 000)	–
Participation dans une filiale	(42 089)	–
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(21 939)	(42 082)
	(514 474)	(1 089 889)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(448 496)	(966 682)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 665 753	2 632 435
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 217 257 \$	1 665 753 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 janvier 2026

L'Association canadienne des producteurs de semences (l'« Association ») offre des services de lignage des grandes cultures, de concert avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, à plus de 3 000 producteurs de semences au Canada.

L'Association a été constituée en société sans capital-actions en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* et depuis le 30 juillet 2013, ses statuts sont dressés conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

S'agissant d'un organisme de bienfaisance, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui sont énoncés dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – *Comptabilité* et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

a) Constatation des produits

L'Association applique la méthode du report s'appliquant aux organismes sans but lucratif pour comptabiliser les apports.

Les produits tirés des droits et des cotisations sont constatés lorsque les services sont rendus ou que les biens sont vendus. Les produits financiers et divers sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les apports affectés à des fins particulières sont reportés et comptabilisés dans la période où les charges connexes sont engagées.

Les revenus provenant des commandites, des inscriptions et de la vente de billets pour l'assemblée générale annuelle sont comptabilisés au mois où se tient l'assemblée.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les placements sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'Association a choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'Association détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'Association ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des dépôts à court terme, qui sont très liquides et dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois à la date d'acquisition. Ces actifs financiers sont convertibles en montants connus de trésorerie et sont exposés à un risque négligeable de variation de valeur.

d) Opérations entre apparentés

L'Association comptabilise les opérations entre apparentés conformément au chapitre 3840, Opérations entre apparentés. Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant réel de la contrepartie établi et convenu entre les apparentés. La participation de l'Association dans sa filiale en propriété exclusive est comptabilisée selon la méthode du coût. Les montants payés pour le compte de la filiale sans modalités de remboursement sont inclus dans la valeur comptable de la participation. Cette participation fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture d'exercice.

e) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles achetées sont comptabilisées au coût. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation corporelle ou incorporelle ne contribue plus à la capacité de l'Association de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire au taux annuel de 10 % pour le mobilier et de 25 % pour le matériel informatique et les immobilisations incorporelles. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Coûts et obligations au titre des régimes de retraite

L'Association offre un régime de retraite à prestations déterminées qui couvre une partie de ses employés. Les prestations sont fondées sur les années de service ainsi que sur la rémunération de l'employé pendant ses trois meilleures années.

L'Association offre aussi un régime de retraite à cotisations déterminées, qui verse des prestations de retraite à ses employés. Le coût du régime à cotisations déterminées est constaté en fonction des cotisations devant être faites au cours de chaque période.

L'Association utilise la méthode de la constatation immédiate pour comptabiliser le régime à prestations déterminées. Elle comptabilise les obligations afférentes à ce régime à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (laquelle tient compte des hypothèses utilisées par la direction aux fins de capitalisation et pour l'indexation des autres coûts et pour l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des actifs du régime, lesquels sont constatés à leur juste valeur, et de l'obligation au titre des prestations constituées coïncide avec la clôture de l'exercice de l'Association.

Entre les évaluations actuarielles, l'Association applique la technique d'extrapolation pour estimer l'obligation au titre des prestations constituées. Elle comptabilise cette obligation après en avoir déduit la juste valeur des montants du régime, en tenant compte de toute provision pour moins-value dans l'état de la situation financière de fin d'exercice.

Le coût annuel des prestations est comptabilisé dans l'état des résultats et les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans les apports reportés.

La capitalisation du régime de retraite est conforme aux exigences légales et aux méthodes actuarielles normalisées. L'actif du régime de retraite est employé à l'achat de rentes viagères au profit des employés au moment de la retraite lorsque les prestations du régime sont majorées. Des rentes supplémentaires sont achetées au profit des employés retraités.

g) Opérations de change

Les opérations réalisées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change moyen de la période. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont constatés en résultat.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues tous les ans et lorsque des corrections deviennent nécessaires, elles sont constatées dans les états financiers de l'exercice où elles sont connues.

2. Débiteurs

	2026	2025
Comptes clients	163 108 \$	170 906 \$
Taxes à la consommation à recevoir	75 925	1 044
	239 033	171 950
Provision pour créances douteuses	(3 263)	(5 015)
	235 770 \$	166 935 \$

3. Placements à court terme

Au 31 janvier 2026, l'Association détenait des certificats de placement garantis (« CPG ») classés comme placements à court terme, dont le coût total et la juste valeur étaient de 200 000 \$ (néant \$ en 2024).

Ces CPG arrivent à échéance le 12 mars 2026 et portent intérêt à des taux variant de 3,04 % à 3,05 % par année.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2026

4. Placements à long terme

Les placements se composent des titres suivants :

	Juste valeur 2026	Coût 2026	Juste valeur 2025	Coût 2025
Actions	1 351 050 \$	1 114 419 \$	1 236 718 \$	1 067 618 \$
Revenu fixe	402 482	404 973	200 194	200 278
Fonds communs de placement	4 485	2 987	5 868	4 037
Intérêt couru	1 587	1 587	1 587	1 587
Total des placements	1 759 604 \$	1 523 966 \$	1 444 367 \$	1 273 520 \$

5. Participation dans une filiale

Solutions Inc., une société imposable constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 7 août 2025. La filiale a été créée afin de soutenir des initiatives technologiques alignées avec les activités de l'Association. Par conséquent, la filiale est contrôlée par l'Association.

L'Association comptabilise sa participation dans la filiale selon la méthode du coût plutôt que par consolidation.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026, l'Association a souscrit 10 000 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie de 100 \$. De plus, l'Association a assumé des dépenses de démarrage et d'exploitation de 41 989 \$ pour le compte de la filiale. Ces montants sont considérés comme faisant partie de la participation nette dans la filiale, puisqu'aucune modalité de remboursement n'a été établie.

La filiale est une partie liée. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange conformément au chapitre 3840, Opérations entre apparentés.

Au 31 janvier 2026, la valeur comptable de la participation s'élève à 42 089 \$. Aucun dividende n'a été déclaré ni reçu au cours de l'exercice.

La direction a évalué la dépréciation de l'investissement et a conclu qu'aucune réduction de valeur n'était requise. La recouvrabilité de l'investissement dépend des activités futures de la filiale.

Au 31 janvier 2026, la filiale présentait un actif total de 18 106 \$ (néant \$ en 2025), un passif de 42 089 \$ (néant \$ en 2025) et une perte nette de 23 983 \$ (néant \$ en 2025).

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2026

6. Immobilisations corporelles et incorporelles

			2026	2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles				
Matériel informatique	209 797 \$	177 388 \$	32 409 \$	71 137\$
Mobilier	21 974	16 567	5 407	6 551
Améliorations locatives	15 168	15 168	–	2 385
	246 939	209 123	37 816	80 073
Immobilisations incorporelles	688 514	651 518	36 996	12 256
	935 453 \$	860 641 \$	74 812 \$	92 329\$

Au 31 janvier 2025, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 920 519 \$ et à 828 190 \$. Au cours de l'exercice, l'Association a cédé des actifs dont le coût était de 7 005 \$ (228 640 \$ en 2025) et l'amortissement cumulé était de 6 962 \$ (210 403 \$ en 2025).

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2026

7. Crédoiteurs et charges à payer

À la fin de l'exercice, l'Association devait une somme de 94 221 \$ (2 211 \$ en 2025) au titre des remises gouvernementales et n'avait aucune somme à payer (néant \$ en 2025) au titre des cotisations sociales.

8. Actif/Passif reporté au titre des régimes de retraite

L'Association administre les régimes de retraite de ses employés, qui consistent en des régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées enregistrés auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers et qui couvrent la plupart des employés de l'Association. Les cotisations de l'employeur au régime à cotisations déterminées se sont élevées à 68 715 \$ et sont incluses dans les charges au titre des avantages sociaux.

La dernière évaluation actuarielle effectuée à des fins de capitalisation du régime à prestations déterminées a eu lieu en date du 1^{er} août 2023. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation doit être produite en date du 1^{er} août 2026, ou plus tôt, conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario).

Dans le cadre des règles régissant les régimes soumis à la réglementation provinciale, ceux-ci doivent satisfaire à certaines exigences de solvabilité qui supposent la dissolution et la liquidation du régime à la date de l'évaluation. Les résultats de l'évaluation actuarielle réalisée au 1^{er} août 2023 aux fins de capitalisation faisaient état d'un excédent de 1 128 585 \$ selon l'approche de solvabilité et d'un déficit de 306 526 \$ selon l'approche de continuité, d'après des hypothèses économiques valables au 1^{er} août 2023.

Le rapprochement entre l'état de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées et le montant constaté dans les états financiers s'établit comme suit :

	2026	2025
Juste valeur de l'actif des régimes	5 802 621 \$	5 671 758 \$
Obligation au titre des prestations constituées	(5 281 739)	(5 283 944)
Actif (passif) reporté au titre des régimes de retraite	520 882 \$	387 814 \$

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2026

8. Actif/Passif reporté au titre des régimes de retraite (suite)

a) Actif des régimes

	2026	2025
Juste valeur de l'actif au début de l'exercice	5 671 758 \$	5 054 355 \$
Rendement réel de l'actif	354 547	862 470
Cotisations de l'employeur	98 051	72 784
Cotisations des employés	18 922	17 682
Prestations versées	(340 657)	(335 533)
Juste valeur de l'actif à la fin de l'exercice	5 802 621 \$	5 671 758 \$

La charge liée au régime de retraite à prestations déterminées pour l'exercice s'élève à 35 475 \$ (67 270 \$ en 2025) et elle est comprise dans la charge des avantages sociaux qui figure dans le Tableau des frais généraux et administratifs.

b) Obligation au titre des prestations constituées

	2026	2025
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	5 283 944 \$	5 285 338 \$
Augmentation de l'obligation	76 696	71 670
Prestations versées	(340 657)	(335 533)
Intérêts	303 827	303 907
Perte (gain) actuarielle	(42 071)	(41 438)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	5 281 739 \$	5 283 944 \$

c) Actif des régimes

L'actif des régimes est investi dans les titres suivants au 31 janvier :

	2026	2025
Trésorerie et équivalents	– %	(1) %
Titres à revenu fixe	36 %	38 %
Actions canadiennes	35 %	34 %
Actions étrangères	29 %	29 %

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2026

8. Actif/Passif reporté au titre des régimes de retraite (suite)

d) Hypothèses

Les hypothèses importantes suivantes ont servi à la comptabilisation du régime de retraite à prestations déterminées au 31 janvier :

	Régime de prestations de retraite	
	2026	2025
Coût des prestations :		
Taux d'actualisation	5,75 %	5,75 %
Rendement prévu de l'actif du régime	5,25 %	5,75 %
Inflation	2,00 %	2,00 %
Hausse du taux de rémunération	3,25 %	3,25 %

9. Actif net

L'Association considère son capital comme étant son actif net. Son objectif général à l'égard du capital consiste à financer les immobilisations corporelles et incorporelles, la recherche et les activités courantes.

Les actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne sont des fonds engagés à des fins particulières en application de la politique du conseil d'administration de l'Association, comme suit :

Catégorie de réserve	Objet	Montant
Fonds de transition	L'Association a besoin de fonds pour entreprendre ces prochaines années des initiatives et des projets spéciaux qui s'inscrivent dans sa stratégie.	500 000 \$
Fonds pour éventualités	L'Association maintient un fonds pour éventualités afin d'atténuer financièrement le risque qu'un événement défavorable imprévu et important ou qu'un changement important n'affecte ses activités.	1 500 000 \$

L'Association n'est pas assujettie à des exigences de l'extérieur en fait de capital, mais le conseil d'administration pourrait créer de nouveaux fonds de réserve ou supprimer les fonds existants, selon les besoins.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2026

10. Engagements

L'Association loue des locaux pour bureaux aux termes d'un contrat de location-exploitation échéant le 30 avril 2026. Les paiements annuels minimaux pour chacun des deux prochains exercices se répartissent comme suit :

2027	11 039 \$
	11 039 \$

11. Risques financiers et concentration du risque

L'Association s'expose aux risques financiers suivants du fait de ses instruments financiers :

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché et comprend :

i) Risque de change

L'Association est exposée à des risques financiers découlant des fluctuations des taux de change et de leur volatilité. Dans le cours normal de ses activités, l'Association a acheté des placements libellés en dollars américains de 723 570 \$ (719 480 \$ en 2025). À l'heure actuelle, l'Association ne conclut pas de contrats à terme de gré à gré afin d'atténuer ce risque.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt à hauteur du solde du compte d'épargne à intérêt élevé, comme l'indique la note 4.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change et du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en question ou à son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Association encourt un autre risque de prix du fait de son portefeuille d'actions, comme l'indique la note 3.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2026

11. Risques financiers et concentration du risque (suite)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations en temps voulu ou à un prix raisonnable. L'Association a mis en place un processus de planification des flux de trésorerie afin d'avoir assez de ressources pour répondre aux besoins de trésorerie courants et prévus. Les sources de liquidités comprennent la trésorerie, les débiteurs, le revenu de placement et la vente et l'échéance de placements à long terme. Le risque de liquidité de l'Association n'a pas changé depuis l'exercice précédent et la direction estime qu'il n'est pas important.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'Association est exposée au risque de crédit relativement aux débiteurs. L'Association évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de toutes les sommes qui ne sont pas recouvrables. Les montants inclus dans la provision pour créances douteuses sont donnés à la note 2. Le risque de crédit de l'Association n'a pas changé depuis l'exercice précédent et la direction estime qu'il n'est pas important.

L'Association est exposée au risque de crédit à l'égard des montants investis dans sa filiale en propriété exclusive, comme il est indiqué à la note 5. La recouvrabilité de ces montants dépend des activités et des flux de trésorerie futurs de la filiale. À la date de clôture, aucune modalité de remboursement n'a été établie. La direction surveille en continu le rendement financier de la filiale afin d'évaluer la recouvrabilité.

Management believes that these financial risks are appropriately mitigated and do not pose significant risk to the Association's operations. There have been no significant changes in these risks, nor in the policies, procedures, and methods used to manage these risks in the year.

12. Informations comparatives

Certaines informations comparatives de 2025 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Tableau des frais généraux et administratifs

Exercice clos le 31 janvier 2026, avec informations comparatives de 2025

	2026	2025
Salaires	1 773 361 \$	1 656 396 \$
Avantages sociaux	293 338	313 562
Frais d'assemblée générale annuelle	234 334	6 661
Traitement des données	136 984	140 456
Développement technique et développement des données	96 012	114 811
Honoraires	87 467	88 407
Frais de déplacement des administrateurs	83 470	42 735
Déplacements du personnel	83 107	77 045
Honoraires professionnels	78 950	90 109
Services contractuels	78 210	113 142
Publicité	72 009	99 730
Projets spéciaux	68 598	41 389
Assurances	54 051	62 752
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	39 413	46 685
Droits d'adhésion	38 314	35 156
Loyer	17 269	31 867
Communication d'information aux parties prenantes	17 060	33 487
Internet et service du site Web	6 057	5 359
Postes	4 990	5 903
Créances douteuses (recouvrement)	4 573	2 904
Imprimerie	4 147	3 788
Location de matériel	2 624	4 733
Téléphone	2 043	8 856
Présentations et commandites	1 000	1 000
Fournitures de bureau et papeterie	198	2 664
Abonnements	–	380
	3 277 579 \$	3 019 227 \$